



RENOUVELLEMENT DU LABEL

PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

26 MARS 2025

Le 26 mars 2025, le Premier ministre a signé le décret renouvelant le classement du Parc naturel régional du Vercors, consolidant ainsi son rôle de modèle en matière de préservation et de développement durable. La charte, qui fixe les orientations pour la période 2025-2040, avait été soumise à l'adhésion des communes au premier semestre 2024. Le Parc naturel régional du Vercors peut compter maintenant sur **98 communes et 6 villes-portes** pour mener les objectifs contenus dans ce projet de territoire.

Une longue procédure

La procédure de renouvellement du label avait démarré concrètement le 20 octobre 2018. Toutes les étapes de la longue procédure ont été franchies avec succès, garantissant la qualité du projet. Cette révision a été l'occasion de dresser le bilan des actions menées, de se remettre en question et d'inviter les acteurs locaux à dialoguer, à partager et à inventer l'avenir de notre territoire. La dernière consistait en la délibération de toutes les collectivités du périmètre de révision de la charte (1^{er} semestre 2024) puis celle de la Région (décembre 2024).

Le Parc du Vercors est très heureux d'accueillir les **15 nouvelles communes** qui rejoignent le syndicat mixte pour mettre en œuvre la charte et une sixième ville-porte.

98 communes, 6 villes-portes, 9 établissements publics de coopé-

ration intercommunale, les Départements de la Drôme et l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'unissent pour le Vercors dans une nouvelle étape aux multiples défis.

La charte et 3 axes principaux

Le renouvellement pour 15 ans du classement du Parc naturel régional du Vercors s'inscrit dans une dynamique de développement durable et de résilience face aux défis contemporains. **Jusqu'en 2040, la charte constitue donc la ligne directrice de l'action du Parc du Vercors et des collectivités adhérentes.**

• **Un territoire vivant et dynamique** : en valorisant ses patrimoines naturels, culturels et architecturaux, le Vercors œuvre pour une gestion collective de ses ressources, tout en favorisant un tissu social et économique local résilient, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la filière bois et du tourisme.

• **Un territoire en transitions** : face aux défis du changement climatique et des mutations globales, le Vercors se positionne comme un territoire qui s'adapte et anticipe les évolutions nécessaires pour faire face aux crises futures.

• **Un modèle de dialogue et de partage** : le Vercors met en avant l'importance d'un dialogue ouvert entre ses habitants, élus et acteurs économiques pour maintenir un équilibre entre les usages de ses ressources naturelles, en préservant les valeurs de solidarité et d'accueil.

LIENS VERS : [le décret](#) ; [la charte 2025-2040](#) ; [le périmètre et les chiffres clés](#)